RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté du 27 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest

NOR: JUSF2303574A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse de Grand Ouest,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest les personnes suivantes:

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

☐ Titulaires : Monsieur Jili BIET

Monsieur Abdelakim RAHMOUN Madame Julia MARSAC-CHENU

☐ Suppléants : Madame Angeline GRIMAULT

Monsieur Yann THOMAS Madame Céline POUCHOUX

Pour l'Union nationale des syn jeunesse (UNSA- SPJJ) :	adicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la
☐ Titulaire :	Monsieur Vincent CORNUAULT
☐ Suppléant :	Madame Fanny GRUEL
,	ersonnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de cale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :
☐ Titulaires :	Madame Corinne PIOT Madame Frederique PAULIC Monsieur Alexandre DEWERCHIN
□ Suppléants :	Madame Emilie COCQ Madame Anne DEPEINT Monsieur Pascal LE FOLL
Pour Force Ouvrière Justice – Pro	otection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :
☐ Titulaires :	Monsieur Ahmed MOUMNI Monsieur Pascal BERGER
☐ Suppléants :	Monsieur Frederic GUEGUAN Madame Ghislaine YAO
Pour la Confédération français	e démocratique du travail (CFDT Interco):
☐ Titulaire :	Monsieur Damien CUQUEMEL
☐ Suppléant :	Monsieur Guillaume ROUX

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 janvier 2023

Le directeur interrégional de la PJJ Grand Ouest Samuel VERON